



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE CONNAISSANCES N° 2024/034c-f4b9

de la formation nécessaire à l'exercice d'activités liées aux
animaux de compagnie d'espèces domestiques

à l'attention de :

BROUDIC Morgane
30 rue Vernay
35690 Acigne

Cette attestation de connaissances est délivrée à :

Nom : **BROUDIC** - Prénom : **Morgane** - né(e) le : 20/04/1996 après :

- le suivi d'une formation adaptée aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ET
 - la réussite à l'évaluation des connaissances le 03/05/2024
- Session n° 7814 organisée à 55000 Bar Le Duc, région Grand Est

par :

Epl Agro - Cfppa De La Meuse
CS40249
55006 Bar Le Duc Cedex

Organisme de formation habilité

pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (visées aux articles L. 214-6-1, L. 214-6-2 et L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime) :

- « Chien »
- « Chat »
- « Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats »

	Nom, signature et cachet du (de la) D(R)AAF
Fait le : 13 MAI 2024	Le(la) directeur(rice) régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
à : Strasbourg	Le chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires Stéphane GUILLIN

Conformément à l'article L.214-6-1 du code rural et de la pêche maritime